

HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services  
N° tél. : 01.69.49.76.57  
N/Réf. : NDA/ED/MR

Certifié exécutoire par le Maire compte  
tenu de la réception en Préfecture  
le 9/4/10 et de la publication  
le 13/4/10  
Le Maire



**ARRÊTÉ N°2010/160**  
**(série A)**

**OBJET** : Délégation de fonctions et de signature à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint au Maire.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

CONSIDERANT les signatures d'actes authentiques prévues le 19 avril 2010,

CONSIDERANT que le Maire est empêché,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint reçoit délégation à l'effet de signer tout document afférent aux signatures d'actes authentiques, le 19 avril 2010 concernant :

- la servitude eaux pluviales – eaux usées entre la Résidence Sofia et la Résidence pour Personnes Agées, rue du Stade
- la modification de l'emprise de la servitude, terrain de la Résidence Sofia.

**Article 2** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy,
- l'intéressée.

Fait à Yerres, le 7 avril 2010



Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98

